

LA DEFENSE ET LA PAIX

LES ENJEUX DE LA DEFENSE NATIONALE

Les missions de la DN

Au niveau national
→ garantir la sécurité du territoire (protéger la France métropolitaine et les DOM-TOM de toute attaque)
→ protéger les populations

Au niveau international
→ appliquer les engagements de la France
. traités d'alliance
. intervention de paix à l'étranger à la demande de l'ONU

Les chefs de la Défense nationale
→ Président de la République (« chef des armées »)
→ Premier ministre (« responsable de la DN »)
→ Parlement (fixe l'organisation de la DN par les lois et les moyens par le budget)

Les enjeux de la DN

Jusque dans les années 1980
Service militaire pour les hommes
↓
Aujourd'hui
→ Armée de professionnels (moins nombreux / disponibles / mobiles / matériels sophistiqués)
→ Journée d'Appel de Préparation à la Défense pour les jeunes

Cause de ces mutations
Fin de la guerre froide =
Beaucoup moins de risque d'invasion ou d'attaque directe du territoire

Nouveaux dangers dans le monde
→ Conflits interethniques
→ Multiplication des armes nucléaires et chimiques

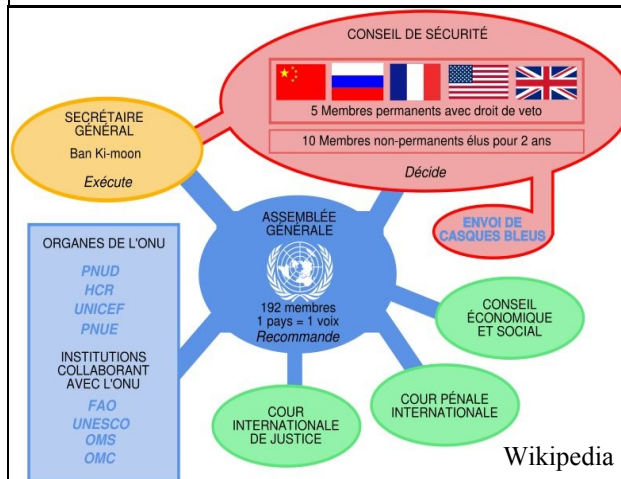
GARANTIR LA PAIX ET LA SECURITE COLLECTIVE

Le rôle de l'ONU

26 juin 1945, San Francisco
50 Etats signent la Charte des Nations Unies, qui créent l'Organisation des Nations Unies
→ pour éviter les conflits futurs
→ pour assurer la sécurité collective

Aujourd'hui
192 pays font partie de l'ONU

Le fonctionnement de l'ONU



Les moyens d'action de l'ONU

- Types d'interventions : envoi d'observateurs / envoi de casques bleus (soldats mis à la disposition de l'ONU par ses Etats-membres) / frappes militaires
- Chaque Etat-membre doit payer une contribution proportionnelle à sa richesse pour financer l'ONU
- Mais certains Etats ne paient pas ou en retard (ex : Etats-Unis)

Le rôle de la France dans la sécurité internationale et européenne

- Membre du Conseil de sécurité de l'ONU
- 1992 : création de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (UE), qui pourrait confier la défense de l'UE à
→ l'Union de l'Europe Occidentale (1948)
→ l'Eurocorps (1992)

SOLIDARITE ET COOPERATION INTERNATIONALES

Les Etats

Dans le cadre de l'ONU
Les institutions spécialisées de l'ONU doivent réaliser la coopération internationale

=
→ organiser les aides que les pays les plus développés doivent apporter aux pays moins favorisés
→ faire respecter les droits de l'homme

Exemples

→ PNUD
→ UNICEF
→ HCR

En dehors de l'ONU
Accords de coopération entre Etats

Organisation Non Gouvernementale

→ association privée
→ financée par des dons privés
→ animée par des bénévoles
→ œuvrant pour la solidarité dans le monde

Deux types d'ONG

→ ONG humanitaires : aident les populations en détresse (ex : Croix-Rouge, Médecins sans frontières)
→ ONG : œuvrent pour faire respecter les droits de l'homme (ex : Amnesty International)